



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109993

VALABLE JUSQU'AU

11/12/2026

ÉDITÉ LE

05/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BREST CEDX 2 327 166 922 RCS

Siret : 327 166 922 00028

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 5023627

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 590897/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 590897/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/12/2025

Raison sociale : ABALLEA

8 PARC D'ACTIVITES DE KERHALL  
29233 CLEDER

Téléphone : 02 98 69 48 11

Portable : 06 61 00 88 94

Site Internet : www.aballea.com

E-mail : contact@aballea.com

Responsabilité légale :

FAHR (532 297 801) / LEFEVRE FRÉDÉRIC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 32

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	08/12/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	08/12/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.